

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du 27 Janvier 1961

OBJET :

Honoraires de MINVILLE

61.012

le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un
à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordi-
naire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la prési-
dence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le
21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSAU,
LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND
LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERIAND, REIX,
Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE
M. RETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 A-
vril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Consil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me MINVILLE, Avocat auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux, demanda
de la réglement à la ville de ROYAN d'une note d'honoraires s'élevant à 800
et correspondant à ses plaidoiries et consultations dans les affaires
PLANTY-SIMONET et autres.

La Commission des Finances a émis un avis favorable au paiement de
ces honoraires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

6 VU la note d'honoraires présentée par Me MINVILLE, le 12 Novembre 1960
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

décide

- de mandater à Me MINVILLE, la somme de 800 FF correspondant aux honorai-
res dus dans les affaires PLANTY-SIMONET et autres
- dit que la dépense sera imputée au chap. XXX, art. 5 du Budget 1960.

Pact et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdit
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT COMPOSÉ
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 2 Février 1961

Le Sous-Préfet
signé: L.VOCHEL

Four copie conforme
Mairie de Royan, le 13 Février 1961

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS